

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 29 ET 30 MAI 2017**Point 8 de l'ordre du jour****Réponse du Conseil communal au postulat de M. Christian Repond sur le bienfondé de bibliothèques scolaires satellites à celle de la Condémine****I. Postulat**

Le postulat de M. Christian Repond, au nom du groupe PDC-PVL, a été déposé en séance du 14 décembre 2015 lors de laquelle le Conseil général a voté le crédit d'investissement pour la réalisation de l'école de Dardens, bâtiment scolaire comprenant 11 salles de classes et des locaux annexes, dont une bibliothèque.

Son intervention était basée sur deux constats :

1. à plusieurs reprises depuis quelques législatures, le Conseil général est intervenu pour évoquer la nécessité d'augmenter l'attractivité, et donc l'activité de la bibliothèque de la Condémine : pourquoi les diminuer maintenant ?
2. il est bien connu, aussi bien dans le domaine privé que public, que lorsqu'une prestation de service (activités d'une bibliothèque) – qui nécessite du personnel qualifié (bibliothécaire) et des stocks (livres) – est éclatée sur différents sites, cela entraîne inévitablement une inflation des coûts pour finalement des prestations moins bonnes sur les sites annexes. Les seuls qui font ce genre de choix le font pour des raisons stratégiques en vue d'occuper le terrain et empêcher la venue de concurrents. On peut en douter pour une bibliothèque.

M. Christian Repond s'interrogeait sur les motifs de ce projet :

- est-ce par souci d'égalité de traitement avec l'école de la Condémine qui a une bibliothèque à proximité ? Si c'est le cas, ce sont des propos puérils et irrecevables.
- est-ce pour permettre aux enfants de l'école de la Léchère d'y aller choisir ou commander des livres ? Le temps du déplacement ne laisse que peu de temps pour le choix de livres et un programme attractif de présentation du catalogue de la bibliothèque, disponible en ligne dans les salles de classe, serait beaucoup plus utile et efficace.
- est-ce pour montrer aux élèves comment se présente et fonctionne une bibliothèque ? Alors celle de la Condémine non seulement suffit, mais présentera toujours une prestation de qualité supérieure.

Le développement démographique à Bulle, plus rapide que la moyenne, impose des choix responsables en matière d'infrastructures. Des bibliothèques satellites peuvent être utiles, voire indispensables, mais au vu des incidences financières le groupe PDC-PVL a besoin d'informations documentées pour se forger une opinion. Aussi, il pose les questions suivantes :

1. qui a demandé une bibliothèque sur le site de la Léchère ?
2. sur la base de quels critères ?
3. pour atteindre quels objectifs ?
4. à quels prix ?
5. existe-t-il un catalogue complet des ouvrages de la bibliothèque communale disponible on-line, ou cela est-il prévu ?

II. Réponse du Conseil communal

En séance du 30 mai 2016, le Conseil général a décidé, par 48 OUI et une abstention (49 membres présents), de transmettre ce postulat au Conseil communal.

Il convient tout d'abord de relever que les bibliothèques scolaires sont imposées par l'article 57 de la loi scolaire qui prévoit que, « *dans leur activité de gestion, les communes doivent créer et gérer une bibliothèque ou en permettre facilement et gratuitement l'accès aux élèves* ».

But d'une bibliothèque scolaire

Une bibliothèque scolaire a pour but de contribuer au développement de l'enfant, elle a un rôle important pour :

- développer le plaisir de la lecture,
- former à la recherche documentaire,
- atteindre les objectifs fixés par le plan d'étude romand (PER).

A cet effet, en 2002, le Conseil communal a créé une bibliothèque scolaire – située à la bibliothèque publique au Musée gruérien – destinée aux élèves des niveaux 1H à 8H et aux enseignants qui bénéficient de la gratuité du prêt. La bibliothèque scolaire a développé des animations et activités et soutient l'intégration des élèves, y compris des allophones, en leur offrant un accès à des documents adaptés à leur âge et à leurs intérêts, en français et dans les langues étrangères, ainsi que la possibilité d'emprunter des documents. A la demande des enseignants, de nombreux outils sont développés et mis à leur disposition : mallettes thématiques, rallyes-lecture, voyage-lecture, activités à faire en classe, etc.

Usagers de la bibliothèque scolaire de Bulle : une grande inégalité

La bibliothèque scolaire de Bulle rencontre un grand succès mais force est de constater que les élèves des divers sites scolaires ne bénéficient pas d'une égalité de traitement. Elle est très bien fréquentée par les classes du site de la Condémine sis à proximité immédiate. Quant aux classes du site de La Tour-de-Trême, elles bénéficient de leur propre bibliothèque (*Lec'tour, qui existait avant la fusion des communes en 2006 et dont l'équipement a été complété*) qui est rattachée à celle de Bulle et gérée par le personnel de celle-ci.

Toutefois, les classes sises à la Léchère ne fréquentent quasiment pas la bibliothèque scolaire en raison de l'éloignement (environ 20 minutes par trajet à pied). Pour remédier à cette situation, la commune a acquis 25 caisses de livres qu'elle met à leur disposition, mais ce système ne répond pas suffisamment aux besoins de l'école : contenu restreint (40 livres par caisse) et non renouvelé, choix limité, impossibilité de faire de la recherche documentaire.

Tous les élèves, quel que soit l'établissement dans lequel ils sont scolarisés, doivent pouvoir accéder à une bibliothèque et à ses services. La croissance de la population en ville de Bulle et l'éloignement des sites scolaires nécessitent l'adaptation du fonctionnement de la bibliothèque scolaire. Afin qu'elle puisse répondre aux missions qui lui sont dévolues pour tous les élèves, il est devenu indispensable, dans le contexte urbain actuel, que chaque site scolaire ait un accès aisé à une bibliothèque.

Concept de bibliothèques scolaires

Un projet de réseau de bibliothèques scolaires a été présenté et accepté par le Conseil communal au printemps 2013. Cette organisation prévoit des bibliothèques scolaires, à l'intérieur ou à proximité de chacun des sites scolaires primaires. Elles doivent offrir les mêmes chances à tous les enfants pour atteindre les objectifs du PER.

Ces bibliothèques sont rattachées à la bibliothèque publique et scolaire de la Condémine. Organisées en réseau, elles fonctionnent avec les mêmes règles pour les usagers et les mêmes possibilités de prêt. Elles offrent également des prestations et animations équivalentes pour toutes les classes et leurs enseignants.

L'organisation en réseau permet une utilisation rationnelle des moyens (acquisitions, catalogage et équipement des livres) et une gestion centralisée efficace (informatique, administration RH, remplacements en cas d'absence, formation, suivi financier). Une équipe de professionnels garantit un travail durable et de qualité, gage du bon usage des moyens investis dans ce service public.

Coût d'équipement de la bibliothèque de Dardens – la Léchère

Le devis pour la mise à disposition d'une bibliothèque scolaire sur le site de Dardens – la Léchère comprend :

- l'acquisition de base : achat des collections (min. 5 000 documents),
- le catalogue initial de la bibliothèque : intégration des collections dans le catalogue en réseau existant,
- l'équipement et la mise en place des livres : étiquetage, doublage, etc.,
- la coordination : suivi du projet ; mise en place du catalogue, des pratiques et du fonctionnement ; recrutement et formation du personnel,
- le graphisme et l'imprimerie : logo, en-tête, codes-barres, cartes de lecteurs, etc.

et s'élève à environ Fr. 150'000.00.

En conclusion, considérant d'une part l'obligation de mettre à disposition de l'ensemble des élèves du cercle scolaire une bibliothèque répondant aux exigences de la loi et du plan d'étude romand et, d'autre part, que lesdites exigences ne peuvent pas être entièrement satisfaites par la mise à disposition de la seule bibliothèque scolaire de la Condémine, le Conseil communal est convaincu que le respect des dispositions légales ainsi que l'égalité de traitement à l'égard de l'ensemble des élèves impliquent la présence d'une bibliothèque sur chacun des sites scolaires, actuels et futurs.

Le Conseil communal prie le Conseil général de prendre acte de la présente réponse à ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire général

Jacques Morand

Jean-Marc Morand